



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme THOMAS Nélize
Mme CABROL Laurence
Mme CAZAUX Marie-Christine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant pris part au vote : 19

Date de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/36

Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Arrangoitze »

Le **Maire étant sorti**, conformément aux articles L2121-14 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, Mme LAFFONTAS présente le Compte Financier Unique du budget annexe Arrangoitze dressé par le Maire.

Suite à une erreur matérielle, cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente dans ses dispositions concernant le budget annexe Arrangoitze

Le Compte Financier Unique du budget annexe « Arrangoitze » s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	110.000,00 €
Recettes	Réalisé :	110.000,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de 0 €.

Le report au 1^{er} janvier 2023 étant de 0€, cela conduit à un solde au 31 décembre 2023 de 0€.

Investissement

Dépenses	Réalisé :	110 000.00€
Recettes	Réalisé :	0.00 €

Le report au 1^{er} janvier 2023 étant de – 58.401,92 €, cela conduit à un solde au 31 décembre 2023 de – 168 401.92 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

APPROUVE les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Arrangoitze »

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives correspondantes.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire,

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier